



Assurance auto impayé que dois je faire?

Par **rosa97**, le **14/03/2013 à 18:51**

Bonjour, j'ai 2 mois d'impayé sur mon assurance auto (janvier et février). L'assurance me réclame à présent la totalité de l'année soit plus de 2000euros. Cependant ma situation s'améliorant j'aurai voulu pouvoir payer uniquement les mensualités non payées .rnY a-t-il une solution pour éviter de payer les 2000euros et pouvoir payer les 2 mensualités que je peux payer a l'heure actuelle ?? [fluo]merci de vos réponses[/fluo]

Par **chaber**, le **14/03/2013 à 19:11**

Bonjour,rnBonjour et merci sont des marques de politesse envers nos bénévoles qui prennent le temps de vous répondre
rnUne assurance est payable annuellement. Les facilités trimestrielles ou mensuelles sont une facilité.
rnIl est normal que l'assureur vous réclame la totalité de la prime jusque l'échéance anniversaire.
rnTentez de négocier avec votre assureur; c'est faisable selon les sociétés

Par **rosa97**, le **14/03/2013 à 19:42**

Ok j'essaierai de negocier. rnPar contre j'ai lu ds d'autre discussion qu'il y'avai prescription apres 2 ans, si jamais l'assurance n'accepte pas ma proposition est ce que je peux laisser courir la dette ? rnIl y a til vraiment un risque que les huissier passent et saisissent ma voiture ?
rnJ'ai aussi penser a vendre la voiture afin de ne pas payer le reste de l'année car pas de voiture = pas d'assurance a payer et ainsi resilier le contrat. Est ce une idee plausible ou le reste de l'année sera quand mm dû quoi qu'il arrive ?

Par **chaber**, le **14/03/2013** à **20:22**

bonjour
[citation]Par contre j'ai lu ds d'autre discussion qu'il y avait prescription après 2 ans, si jamais l'assurance n'accepte pas ma proposition [/citation]oui, s'il n'y a pas d'action en justice pour obtenir un titre exécutoire
[citation]J'ai aussi penser a vendre la voiture afin de ne pas payer le reste de l'année car pas de voiture = pas d'assurance à payer et ainsi résilier le contra[/citation]
[citation]rnsi vous avez reçu la mise en demeure et que le contrat est déjà résilié, cela ne servira à rien vu le code des assurances; tout dépendra de la date de la LR que vous avez reçue

Par **rosa97**, le **14/03/2013** à **20:41**

Ok dc en gros si je n'arrive pas a negocier je suis obligée de payer l'année (ce qui n'est pas possible pr moi) alors que je peux payer les 2 mois passés.
Dc il n'y a pas grand chose pr m'arranger et je ne me sortirai jamais de cette situation car évidemment j'ai d'autre facture à payer

Par **chaber**, le **15/03/2013** à **07:13**

l'espoir pour vous serait que l'assureur ne demande pas un titre exécutoire dans les délais de prescription (2 ans)

Par **rosa97**, le **15/03/2013** à **17:18**

Ok bon! Merci de votre aide et de vos reponses
A bientôt